

EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes de Pau, rattachée à la CRCC de PAU*

ASSOCIATION ASael

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

*SAS au Capital de 350 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*



BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56.
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63.
MAULEON-LICHARRE (64130) – avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14.
PAU (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D - 05 59 33 18 00

ASSOCIATION ASAEL

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40011 MONT DE MARSAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASAEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un déficit 166 671 € pour un total bilan de 8 026 472 €. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le président de l'association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 12 Juin 2023

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON

Associé



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ASSOCIATION ASael

11 boulevard de Candau
40011 MONT DE MARSAN

ADOUR CONSULTING

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Bordeaux - Aquitaine

ORTHEZ - MIMIZAN - MONT DE MARSAN - ROQUEFORT

Philippe Caron

Expert Comptable

www.adourconsulting.fr

ETATS FINANCIERS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	147 188	140 246	6 942	14 924
Immobilisations corporelles				
Terrains	706 689	73 947	632 741	642 399
Constructions	5 287 234	1 317 863	3 969 372	4 124 032
Installations techniques, matériel et outillage	163 876	103 705	60 171	59 083
Autres immobilisations corporelles	809 226	532 867	276 359	300 381
Immob. en cours / Avances et acomptes	109		109	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 700		12 700	12 700
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Autres immobilisations financières	21 093		21 093	16 091
ACTIF IMMOBILISE	7 148 130	2 168 628	4 979 501	5 169 626
Stocks				
Matières premières et autres approv.				2 261
Avances et acomptes versés sur commandes	2 068		2 068	510
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 346 751		1 346 751	836 289
Autres créances	431 349		431 349	92 577
Divers				
Disponibilités	1 246 440		1 246 440	1 926 562
Charges constatées d'avance	20 363		20 363	15 031
ACTIF CIRCULANT	3 046 971		3 046 971	2 873 230
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	10 195 100	2 168 628	8 026 472	8 042 856

ETATS FINANCIERS

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Autres réserves	1 422 609	1 310 262
Report à nouveau	147 810	153 390
RESULTAT DE L'EXERCICE	-166 671	468 099
Subventions d'investissement	199 147	215 852
Provisions réglementées	310 208	295 705
FONDS PROPRES	1 913 103	2 443 308
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	257 625	-103 702
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	257 625	-103 702
Provisions pour risques	376 029	221 258
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	376 029	221 258
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	3 913 562	4 199 361
Découverts et concours bancaires	39	93
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 913 601	4 199 454
Emprunts et dettes financières diverses	1 458	429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 825	366 752
Dettes fiscales et sociales	959 882	783 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		241
Autres dettes	302 381	130 928
Produits constatés d'avance	568	1 045
DETTES	5 479 714	5 481 992
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	8 026 472	8 042 856

ETATS FINANCIERS

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	290,00	280,00
Ventes de biens et de services	139 603,24	179 082,11
Ventes de prestations services	139 603,24	179 082,11
Produits de tiers financeurs	7 988 397,27	7 770 412,67
Concours publics et subventions d'exploitation	7 988 397,27	7 770 412,67
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	85 626,77	82 739,02
Autres produits	313 111,05	3 442,60
Total I	8 527 028,33	8 035 956,40
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 110 221,98	1 822 991,52
Impôts, taxes et versements assimilés	470 457,65	418 114,85
Salaires et traitements	3 993 012,30	3 530 404,04
Charges sociales	1 557 591,73	1 323 675,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	307 607,10	302 759,62
Dotations aux provisions	154 771,00	77 096,00
Autres charges	36 049,13	43 771,38
Total II	8 629 710,89	7 518 812,56
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-102 682,56	517 143,84
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 442,05	664,02
Total III	1 442,05	664,02
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	65 387,13	70 004,75
Total IV	65 387,13	70 004,75
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-63 945,08	-69 340,73
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-166 627,64	447 803,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	351,51	747,73
Sur opérations en capital	200,00	
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	23 725,99	23 539,05
Total V	24 277,50	24 286,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 049,08	3 988,52
Sur opérations en capital	747,84	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	21 523,47	2,38
Total VI	24 320,39	3 990,90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-42,89	20 295,88
Total des produits (I + III + V)	8 552 747,88	8 060 907,20
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	8 719 418,41	7 592 808,21
EXCEDENT OU DEFICIT	-166 670,53	468 098,99
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

ETATS FINANCIERS

Désignation de l'association : ASSOCIATION ASael

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 8 026 472 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 166 671 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/03/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Créée en 1962, l'ASael a pour objet l'accompagnement de toute personne vulnérable ou en situation de vulnérabilité.

Les personnes accompagnées peuvent être des enfants en bas âge, des mineurs en difficulté, en danger ou délinquants ; des jeunes majeurs, des personnes adultes, des personnes vieillissantes, des personnes isolées ou des familles.

Les offres de service sont de natures diverses : éducatives, pédagogiques, matérielles, sociales, médico-sociales, thérapeutiques.

Ces soutiens et ces accompagnements – globales ou spécifiques – peuvent s'exercer dans le cadre de la prévention, l'orientation, la formation, le traitement, la posture et le service de suite ou tout autre cadre qui s'avérerait nécessaire.

L'association est composée d'un Président, deux trésoriers un secrétaire et un membre du bureau et de 5 administrateurs.

Le Siège Social de l'association est implanté 11 Boulevard Candau-40000 Mont-de-Marsan et emploie 7 salariés.

Les fondateurs bénévoles, les administrateurs militants, les salariés et les adhérents qui se succèdent restent toujours porteurs des valeurs fondamentales qui représentent le socle de l'association :

- l'humanisme,
- la laïcité,
- la liberté d'opinion et d'expression,
- la non-discrimination,
- la solidarité entre les êtres humains,
- la culture de responsabilité et de respect des droits,
- le droit à l'éducation,
- la promotion de la personne humaine dans sa dignité et son environnement.

Ces valeurs s'inscrivent dans le respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant, et de la Charte Européenne des droits fondamentaux.

À ces valeurs fondamentales, il convient d'ajouter d'autres principes :

La volonté de voir reconnaître la compétence et l'engagement spécifique du fait associatif qui rassemble pour les actions d'accompagnement les militants, volontaires, bénévoles, et les professionnels salariés. Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi les missions sociales confiées à l'association.

La volonté de respecter la temporalité et de faire émerger la singularité, le potentiel, la capacité d'évolution des personnes accompagnées.

La volonté de vérifier la qualité des actions mises en oeuvre. Au-delà du cadre légal, l'association s'inscrit dans une logique de connaissance et d'évaluation pour remplir sa mission de service public.

La volonté de s'inscrire dans une logique de coopération et de partenariat sur le territoire avec tous les acteurs sociaux œuvrant à l'accompagnement des personnes : organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, associations d'insertion, services à la personne, etc.

La volonté d'affirmer son rôle d'acteur des politiques sociales et d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

L'ASael gère les établissements et services suivants :

Le SIEGE

Mont-de-Marsan, 11 Boulevard Ferdinand de Candau employant 6.33 personnes en effectif temps plein

Service d'investigation éducative

Dax- 58 Avenue Victor Hugo employant 3,6 personnes en effectif temps plein

ETATS FINANCIERS

Mont de Marsan- 15 Boulevard Ferdinand de Candau employant 2,6 personnes en effectif temps plein
 Service d'Action Educative en Milieu Ouvert
 Dax 58 Avenue Victor Hugo employant 15,85 personnes en effectif temps plein
 Mont de Marsan- 15 Boulevard Ferdinand de Candau employant 12,75 personnes en effectif temps plein
 Peyrehorade- 25 Place Aristide Briand employant 1,8 personnes en effectif temps plein
 St Vincent de Tyrosse- Allée des Magnolias employant 2 personnes en effectif temps plein
 Labouheyre- 77 rue Charlie Hebdo employant 4 personnes en effectif temps plein
 Service d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée
 Dax- 58 Avenue Victor Hugo employant 4 personnes en effectif temps plein
 Mont de Marsan- 15 Boulevard Ferdinand de Candau employant 4 personnes en effectif temps plein
 SAF COPARENTALITE
 Mont-de-Marsan 11 Boulevard Ferdinand de Candau, 21 assistantes maternelles étaient présentes au 31/12/2020
 Maisons d'Enfants à Caractère Social
 LES ACACIAS Mont de Marsan 1439 rue de la Ferme de Carboué employant 17,8 personnes en effectif temps plein
 LE REBOND Saint-Paul-Lès-Dax 135 avenue du Pouillon Prolongé employant 16,17 personnes en effectif temps plein
 Mineurs non Accompagnés
 LOU GASCOUN Mont-de-Marsan 20 avenue du Chemin Creux employant 4 personnes en effectif temps plein
 L'ENSOLEILLEE Saint-Paul-Lès-Dax - 10 Rue Gustave Eiffel employant 3 personnes en effectif temps plein
 THORE Mont de marsan 406 Chemin de Thore employant 10,75 personnes en effectif temps plein
 Pôle Parentalité
 Dax- 60 avenue Victor Hugo employant 2,61 personnes en effectif temps plein
 Aire sur l'Adour 97 B avenue de Bordeaux employant 0.5personnes en effectif temps plein
 Hagetmau 6 lot Moundette employant t 0.5personnes en effectif temps plein
 Mont-de-Marsan 15 Boulevard Ferdinand de Candau employant 1 personnes en effectif temps plein
 Morcenx 5 rue des Champs employant 0,69 personnes en effectif temps plein

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (PLAN COMPTABLE M22).

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autotité des Normes Comptables 2014-03 homologué par arrêté du 8 Septembre 2014, mis à jour par le règlement 2016-07 homologué par arrêté du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ETATS FINANCIERS

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %

ETATS FINANCIERS

- Age de départ à la retraite : 62 ans
 - Taux de rotation du personnel : 0 %
 - Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)
-

ETATS FINANCIERS

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	164 430		17 242	147 188
Immobilisations incorporelles	164 430		17 242	147 188
- Terrains	706 689			706 689
- Constructions sur sol propre	4 710 994			4 710 994
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	545 926	30 315		576 240
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 409	44 300	33 833	163 876
- Installations générales, agencements aménagements divers	155 478	20 515	2 749	173 244
- Matériel de transport	161 287	34 238	52 723	142 802
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	476 672	83 188	66 681	493 180
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		109		109
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 910 455	212 664	155 985	6 967 134
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 700			12 700
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	16 091	7 180	2 178	21 093
Immobilisations financières	28 806	7 180	2 178	33 808
ACTIF IMMOBILISE	7 103 691	219 844	175 406	7 148 130

ETATS FINANCIERS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	149 506	3 473	12 733	140 246
Immobilisations incorporelles	149 506	3 473	12 733	140 246
- Terrains	64 289	9 658		73 947
- Constructions sur sol propre	1 005 947	158 003		1 163 950
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	126 941	26 971		153 912
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 326	41 773	32 393	103 705
- Installations générales, agencements aménagements divers	66 509	15 795	186	82 118
- Matériel de transport	120 679	56 425	52 723	124 381
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	305 869	82 884	62 385	326 367
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 784 560	391 509	147 688	2 028 382
ACTIF IMMOBILISE	1 934 066	394 983	160 421	2 168 628

ETATS FINANCIERS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 819 556 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 093		21 093
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 346 751	1 346 751	
Autres	431 349	431 349	
Charges constatées d'avance	20 363	20 363	
Total	1 819 556	1 798 463	21 093
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS - PRODUITS A FACTURER	285 208
FINANCEURS, PRODUITS NON FACTURUS	14 749
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	4 526
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	8 830
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	409 929
Total	723 244

ETATS FINANCIERS

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	221 258	154 771			376 029
Total	221 258	154 771			376 029
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		154 771			
Financières					
Exceptionnelles					

Les autres provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

- Une provision pour risque prud'hommel existante d'un montant de 19 672.97 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement AEMO s'élevant à 30 000 €, portant le montant total de provision à 137 821 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement MNA s'élevant à 45 000 €, portant le montant à 105 681 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement SIE s'élevant à 0€, portant le montant à 21461 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement MECS s'élevant à 36 500 €, portant le montant total de provision à 48 122€
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement AEMO RENFORCEE s'élevant à 10 070 €, portant le montant total de provision à 10 070 €
- Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement POLE PARENTALITE s'élevant à 16 251 €, portant le montant total de provision à 16 251 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement SIEGE s'élevant à 16 950 €, portant le montant total de provision à 16 950 €

ETATS FINANCIERS

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 479 714 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	39	39		
- à plus de 1 an à l'origine	3 913 562	287 562	1 041 692	22 584 308
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 458	1 458		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 825	301 825		
Dettes fiscales et sociales	959 882	959 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	302 381	302 381		
Produits constatés d'avance	568	568		
Total	5 479 714	1 853 714	1 041 692	22 584 308
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	285 505			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	120 708
INTERETS COURUS S/ EMPRUNT	4 605
INTERETS COURUS A PAYER	39
DETTES PROV. P/ CONGES PAYER	353 758
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	61 683
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYER	175 750
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	29 716
CLIENTS - RRR A ACCORDER	161 644
Total	907 901

ETATS FINANCIERS

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	20 363		
Total	20 363		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	568		
Total	568		

ETATS FINANCIERS

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
COTISATION ADHERENTS	
AEMO	
SIE	
MECS	
SAF CO-PARENTALITE	
MNA	
POLE PARENTALITE	
AEMO RENFORCEE	
SIEGE	
TOTAL	139 893

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 300 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		456 963	7 497 313			7 954 276
Subventions d'exploitation		34 121				34 121
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			16 705			16 705
						8 005 102

ETATS FINANCIERS

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 442	664
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 442	664
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	65 387	70 005
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	65 387	70 005
Résultat financier	-63 945	-69 341

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 899	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	748	
Amortissements dérogatoires	21 523	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		352
Produits des cessions d'éléments d'actif		200
Subventions d'investissement virées au résultat		16 705
Autres provisions réglementées sur immobilisations		7 021
TOTAL	24 170	24 278

ETATS FINANCIERS

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	166 671	
Résultat MECS	206 726	
Résultat AEMO		24 911
Résultat SIE		39 746
Résultat SIEGE	19 770	
SAF CO-PARENTALITE		25 610
Retraitement amortissements (consolidation)		64 330
Résultat MECS SI	64	
Résultat MNA	86 088	
Résultat AEMO RENFORCEE		4 518
Résultat POLE PARENTALITE	13 076	
Part du résultat sur gestion conventionnée	325 724	159 115
Part du résultat sur gestion libre	61	

ETATS FINANCIERS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Cautions personnes morales sur emprunts	2 966 000
Avals et cautions	2 966 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 966 000

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 802 538 Euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 376 029 Euro

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	1 849	1 486
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	1 849	1 486
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Le bénévolat représente 167 heures valorisé au SMIC soit 1 849 €

ASSOCIATION ASAEL

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40011 MONT DE MARSAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Pau, le 12 Juin 2023

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé

